

Masterclass

Les mesures provisoires et conservatoires dans l'arbitrage international



LES INTERVENANTS



Diana Paraguacuto-Mahéo
Partner,
Foley Hoag LLP



Philippe Pinsolle
Partner
Quinn Emanuel



Yann Schneller
Modérateur,
Associé,
Cartier Meyniel Schneller

PROGRAMME

Les mesures provisoires et conservatoires sont au cœur de la stratégie procédurale. Elles peuvent permettre de sécuriser une créance, d'assurer la poursuite de la relation contractuelle pendant la durée de la procédure, de préserver des preuves, d'autoriser ou d'interdire l'exercice d'un droit. Dans toutes ces hypothèses, elles peuvent avoir un effet décisif sur l'issue du procès. Toutefois, la stratégie pour obtenir la mesure idoine n'est pas toujours facile à définir. A quelle juridiction s'adresser : l'arbitre ou le juge étatique ? Quelles mesures peut-on obtenir et sous quelles conditions ? Comment assurer l'efficacité de la décision ? Ce sont toutes ces questions que nous aborderons au cours de notre prochaine Masterclass avec deux éminents spécialistes du sujet.

10 octobre 2023

de 9h à 11h

**chez King & Spalding (48 bis
Rue de Monceau, 75008 Paris)**

INSCRIPTION

Tarif non-membre
d'ICC France
150 €

Tarif membre
d'ICC France
120 €

Tarif élève-avocat
et étudiant
60 €